



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 158 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	9
II. Ressources financières . . . . .	23
A. Vue d'ensemble . . . . .	23
B. Contributions non budgétisées . . . . .	24
C. Gains d'efficacité . . . . .	24
D. Taux de vacance de postes . . . . .	24
E. Formation . . . . .	25
F. Projets à effet rapide . . . . .	26
III. Analyse des variations . . . . .	27
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	29

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 février 2015).

15-00393\* (F) 260215 260215



Merci de recycler



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	30
Annexes	
I. Définitions .....	31
II. Organigrammes .....	33
Carte .....	35

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, dont le montant s'élève à 41 442 400 dollars.

Au cours de l'exercice, la Mission continuera d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, qui est de mettre en place les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'objectif principal de la Mission demeure le renforcement et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. La MINUK continuera de s'attacher à ces tâches prioritaires en maintenant sa participation à l'exécution des accords politiques et techniques auxquels sont parvenues Belgrade et Pristina dans le cadre d'un dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013.

Le budget pour 2015/16 s'élève à 41 442 400 dollars, soit une diminution de 3,6 % (1 529 200 dollars) par rapport au budget de 2014/15. La diminution des crédits demandés au titre des dépenses associées aux militaires et au personnel de police (64 600 dollars, soit 8,1 %) s'explique essentiellement par un taux de change plus favorable entre l'euro et le dollar des États-Unis par rapport au taux retenu dans le budget de 2014/15.

La baisse des montants prévus pour les frais liés au personnel civil (1 235 000 dollars, soit 3,6 %) est principalement imputable à une baisse des dépenses communes afférentes au personnel recruté sur le plan international et des dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan national. Par ailleurs, la diminution des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles d'un montant de 229 600 dollars, soit 2,9 %, s'explique essentiellement par la baisse des crédits demandés pour les installations et infrastructures et pour les transports terrestres.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 115 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 229 agents recrutés sur le plan national et 27 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

**Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2013/14)	Montant alloué <sup>a</sup> (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	601,7	800,2	735,6	(64,6)	(8,1)
Personnel civil	32 149,2	34 189,2	32 954,2	(1 235,0)	(3,6)
Dépenses opérationnelles	7 408,9	7 982,2	7 752,6	(229,6)	(2,9)
<b>Montant brut</b>	<b>40 159,8</b>	<b>42 971,6</b>	<b>41 442,4</b>	<b>(1 529,2)</b>	<b>(3,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 566,6	3 867,9	3 938,5	70,6	1,8
<b>Montant net</b>	<b>36 593,1</b>	<b>39 103,7</b>	<b>37 503,9</b>	<b>(1 599,8)</b>	<b>(4,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>40 159,8</b>	<b>42 971,6</b>	<b>41 442,4</b>	<b>(1 529,2)</b>	<b>(3,6)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Police des Nations Unies	Personnel		Volontaires des Nations Unies	Total
			recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national		
<b>Direction exécutive et administration</b>						
Effectif approuvé 2014/15	–	–	18	10	4	<b>32</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	18	10	4	<b>32</b>
<b>Composantes</b>						
Composante organique						
Effectif approuvé 2014/15	8	8	61	67	15	<b>159</b>
Effectif proposé 2015/16	8	8	61	67	15	<b>159</b>
Composante appui						
Effectif approuvé 2014/15	–	–	38	151	8	<b>197</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	36	152	8	<b>196</b>
<b>Total</b>						
Effectif approuvé 2014/15	8	8	117	228	27	<b>388</b>
Effectif proposé 2015/16	8	8	115	229	27	<b>387</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou approuvé.<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de mettre en place les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale, ainsi que les activités menées avec la présence internationale de sécurité, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui assume l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit. EULEX a été déployée en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

6. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'objectif stratégique de la Mission demeure le renforcement et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. La MINUK continuera de s'attacher à ces tâches prioritaires en maintenant sa participation à l'application des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations auquel sont parvenues les deux parties le 19 avril 2013. La poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina et le succès de l'application de l'accord feront indéniablement progresser la perspective européenne de la région, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), et les processus d'intégration respectifs à l'Union européenne.

7. Durant la période considérée, les priorités stratégiques de la Mission consisteront à favoriser des conditions propices à de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013. La MINUK apportera l'assistance technique et le soutien nécessaires à la bonne application des accords de dialogue avec le concours du Bureau des Nations Unies à Belgrade, qui maintiendra un appui de haut niveau à ces activités en entretenant la communication avec les principales parties intéressées sur les plans local, régional et international.

8. La Mission s'emploiera par ailleurs à intensifier son action en faveur de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo et, à cette fin, continuera de surveiller et faciliter le règlement des questions liées à cette réconciliation et de la promouvoir au moyen de campagnes d'information, diffusées notamment à la radio et sur Internet. Son rôle de facilitation sera stratégiquement étayé par l'exécution efficace de projets de renforcement de la confiance visant à favoriser : a) la coopération entre les municipalités et les communautés ethniques; b) la disponibilité des services de base nécessaires pour promouvoir la coopération et la réconciliation intercommunautaires; et c) les questions économiques, sociales et culturelles au niveau local. Ces projets seront pour la plupart exécutés en coordination étroite avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et permettront à la MINUK de faciliter les synergies entre les communautés locales et les institutions publiques telles que la police et les organes municipaux.

9. La situation dans le nord du Kosovo restera parmi les préoccupations majeures de la MINUK, qui maintiendra donc son engagement dans la région, en tirant profit de ses avantages comparatifs en termes de perspective et d'accès, pour œuvrer sur tous les fronts à la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Dans ce contexte, la Mission participera à des réunions officielles de coordination hebdomadaires avec d'autres acteurs internationaux tels que la KFOR et EULEX; organisera des séances d'information quotidiennes à l'intention des parties intéressées pour les tenir au fait des difficultés rencontrées et des activités menées en matière de réconciliation et de coopération entre les communautés; et appuiera, voire facilitera, l'amélioration des relations entre les Serbes du Kosovo et les autorités kosovares, y compris en apportant un appui concret à l'établissement de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, comme le prévoit l'accord du 19 avril 2013.

10. La Mission continuera d'appuyer activement le dialogue entre Belgrade et Pristina sur des questions pratiques telles que le retour des déplacés et le sort des personnes portées disparues ou encore la protection et la préservation des sites du patrimoine culturel et religieux. À cet égard, la MINUK aidera à promouvoir la sécurité des rapatriés, notamment à la faveur de visites trimestrielles sur des lieux de retour déterminés; poursuivra sa participation aux réunions spéciales du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues; continuera de suivre la situation dans les zones spécialement protégées; et aidera également à promouvoir la protection et la préservation effectives des sites du patrimoine culturel et religieux, en assurant constamment la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en encourageant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares.

11. La Mission continuera également d'assumer son rôle de facilitation, selon qu'il conviendra et sur entente préalable, pour permettre au Kosovo de participer aux réunions internationales, y compris celles qui concernent les accords dont la

MINUK reste signataire au nom du Kosovo, et aux réunions qui ne sont pas couvertes par les dispositions relatives à la représentation et à la coopération régionales, approuvées le 24 février 2012 dans le cadre du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne. Du fait de ces dispositions, la Mission ne pourra faciliter que de façon limitée la présence des autorités kosovares aux réunions régionales, et il lui faudra encore, en tant que signataire d'accords internationaux multilatéraux au nom du Kosovo, assurer son engagement sur le plan international à certaines occasions.

12. La MINUK continuera également de traiter les cas reçus par le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, qui a été créé par le Représentant spécial du Secrétaire général en 2006 pour connaître des plaintes concernant des violations des droits de l'homme qui auraient été commises par la Mission ou lui seraient imputables, et de fournir au Représentant spécial du Secrétaire général des conseils spécialisés, selon que de besoin. Elle poursuivra son travail d'instruction des plaintes en suspens et de toute question qui resterait à examiner, y compris les demandes de révision, l'établissement, la publication et la présentation du rapport final du Groupe, ainsi que l'archivage et la liquidation de tous les dossiers de plainte.

13. Après un examen approfondi, le budget pour 2015/16 prévoit un réalignement de la structure de la Division de l'appui à la mission sur la stratégie globale d'appui aux missions et le concept d'opérations de la MINUK. Il est donc proposé que le Bureau du Chef des services administratifs soit réorganisé pour devenir le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission et assumer les fonctions de coordination opérationnelle et de contrôle de la qualité dans le domaine des services transactionnels. Dans cette configuration, le Groupe de contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, le Bureau du Conseiller du personnel, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et le Groupe de la gestion des marchés seraient intégrés au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission.

14. Il est par ailleurs proposé que le Bureau du Chef des Services d'appui technique soit réorganisé pour devenir le Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services et assumer les fonctions de la Mission qui ont trait à la chaîne logistique et aux services. Dans cette configuration, le Bureau des services médicaux serait placé sous l'autorité du Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services, tandis que la Section des communications et de l'informatique rendrait des comptes au Bureau du Chef de l'appui à la mission. Comme en témoigne la réorganisation proposée de la Division de l'appui à la mission, la MINUK continue de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la stratégie globale d'appui aux missions en simplifiant, hiérarchisant, intégrant et évaluant la prestation de services, ce qui aura pour effet de renforcer l'efficacité des services et de la chaîne logistique.

15. Grâce au déménagement de son siège vers un bâtiment moderne durant l'exercice 2014/15, la Mission pourra faire des économies grâce à la réduction de sa consommation d'électricité et à un recours moindre aux services de maintenance et à d'autres services centralisés, même si elles seront en partie annulées par des coûts de location plus élevés. Ce changement de locaux lui permettra aussi de réduire considérablement son empreinte carbone.

16. La Mission s'emploiera également à atténuer l'impact de ses activités opérationnelles sur l'environnement au moyen des mesures suivantes : optimisation

du recyclage par l'installation de conteneurs prévus à cet effet en des points accessibles, et par la collecte et l'évacuation des matériaux de construction recyclables; accroissement des économies d'énergie par l'acquisition de matériel électronique à haut rendement énergétique, l'entretien adéquat des locaux de la Mission et l'installation de détecteurs de mouvement et de lumière, selon que de besoin; et amélioration du traitement des déchets dangereux et élimination de la contamination des sols, de l'atmosphère et de l'eau grâce à un contrôle et à des interventions efficaces.

17. Le projet de budget pour 2015/16 affiche une diminution globale de 1 529 200 dollars (3,6 %) par rapport au montant approuvé pour 2014/15, qui s'explique principalement par la baisse des dépenses liées au personnel recruté sur les plans national et international et des dépenses opérationnelles afférentes aux installations et infrastructures et aux transport terrestres.

### **C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

18. La Mission poursuivra sa relation étroite de partenariat et de coopération avec les principaux acteurs internationaux, dont l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui reste un pilier des activités de la MINUK, le Représentant spécial et les bureaux de liaison de l'Union européenne, EULEX et la KFOR, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. EULEX continuera d'opérer sous l'autorité générale et dans le cadre de la neutralité vis-à-vis du statut de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44). Malgré les changements en cours au niveau de leur configuration, EULEX, la KFOR et l'OSCE devraient chacune maintenir leur présence au Kosovo. Dans ce contexte, la MINUK intensifiera encore ses consultations avec les principaux acteurs internationaux au sujet des éventuelles modifications à apporter et en évaluera continuellement les incidences possibles sur sa capacité de s'acquitter de son mandat. En outre, grâce à l'élaboration de stratégies communes, à la formulation de messages conjoints avec les principaux partenaires internationaux et à la participation active des dirigeants locaux et des communautés, elle continuera de recenser les foyers potentiels de tensions et de les résorber sur le terrain.

19. La MINUK s'emploiera par ailleurs à resserrer encore sa coopération avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, y compris à la faveur de l'exercice intégré d'évaluation et de planification, afin d'accroître au maximum son aptitude à planifier et exécuter des stratégies communes et de veiller à une utilisation plus efficace des ressources des Nations Unies au Kosovo. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo établiront le cadre stratégique pour le Kosovo (2015-2017) et s'emploieront ensemble à mettre l'accent sur les objectifs thématiques suivants : promotion et renforcement des capacités des municipalités où cohabitent divers groupes ethniques; action visant à aider les rapatriés à accéder à des structures et mécanismes efficaces leur permettant de rentrer dans de bonnes conditions et de s'intégrer de façon durable; contrôle du respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes par les autorités kosovares et les institutions internationales présentes au Kosovo; fourniture d'un appui au Kosovo pour l'aider à coopérer avec les organes conventionnels; et coordination des activités des Nations Unies à Mitrovica. La MINUK continuera également, dans le cadre de l'exécution des projets de réconciliation et de renforcement de la confiance proposés, de



coordonner son action avec celle de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et des autres partenaires internationaux en ce qui concerne un certain nombre de domaines essentiels.

20. La Mission continuera en outre de faciliter les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément au mémorandum d'accord qu'elle a conclu avec ces diverses organisations.

## D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

21. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chacune des six catégories à l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

22. L'administration et la direction de la Mission dans son ensemble sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires		
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Effectif approuvé 2014/15	1	2	5	7	3	18	10	4	32
Effectif proposé 2015/16	1	2	5	7	3	18	10	4	32
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 1 : services organiques

23. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a pour mandat de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à participer à l'application des accords politiques et techniques auxquels sont parvenues Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, jouer un rôle de coordination et de facilitation, appuyer la réconciliation entre les communautés, en particulier dans le nord du Kosovo, et renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs internationaux, en particulier avec les autres missions internationales opérant dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, dont l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

24. Dans ce contexte, comme il est indiqué dans la réalisation escomptée 1.1, la Mission continuera de renforcer son soutien aux communautés, en particulier la fourniture d'une assistance aux communautés minoritaires. Elle procédera également au renforcement de ses fonctions de contrôle et d'évaluation de la situation politique et à la promotion de solutions en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité, des relations entre les communautés et des droits de l'homme. Elle conservera une présence effective dans les municipalités du nord et participera à la médiation et à la réconciliation en maintenant des liens avec les responsables politiques et locaux. La Mission continuera de soutenir les conseillers municipaux du nord du Kosovo et facilitera encore les contacts entre les autorités kosovares et les organismes internationaux présents.

25. Comme le prévoit la réalisation escomptée 1.2, la Mission a toujours pour mandat d'appuyer l'application des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne; d'aider à déterminer le sort des personnes portées disparues; de faciliter la participation du Kosovo à des instances internationales et régionales, dont les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, selon qu'il conviendra; et de s'acquitter des responsabilités qu'elle a prises en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Elle continuera de bénéficier de l'assistance du Bureau des Nations Unies à Belgrade, qui maintiendra un appui de haut niveau à ces activités en entretenant la communication avec les principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Diminution du nombre d'incidents touchant des communautés minoritaires (2013/14 : 359; 2014/15 : 441; 2015/16 : 430)

1.1.2 Augmentation du nombre de plaintes déposées par des Serbes du Kosovo auprès de la justice kosovare (2013/14 : 0; 2014/15 : 10; 2015/16 : 12)

---

*Produits*

- Résolution des problèmes relatifs aux communautés, aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo au moyen de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et des titulaires de mandats importants
- Vérification du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions d'existence et de sécurité, au moyen de visites trimestrielles dans 25 sites ou villages d'accueil déterminés, et du nombre réel de déplacés dans 10 centres d'accueil déterminés
- Participation à des réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo, et à des réunions d'information quotidiennes avec les autorités des municipalités du nord du pays sur des questions liées à la réconciliation et à la coopération entre toutes les communautés
- Coprésidence, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Kosovo, de réunions mensuelles du Groupe de contact international portant sur les droits de l'homme, et participation, avec divers acteurs internationaux et régionaux, à des réunions mensuelles de ses sous-groupes consacrées aux problèmes de sécurité touchant les communautés minoritaires et les droits patrimoniaux

- Préparation et présentation d'au moins 3 réponses faisant suite aux questions des organes des Nations Unies et de l'Union européenne chargés des droits de l'homme qui le demandent, et examen et révision des informations fournies par les autorités kosovares, l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo, l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Traitement d'une quarantaine de dossiers en attente et de toute question résiduelle encore en instance devant le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, y compris en ce qui concerne le rapport final du Groupe et l'archivage et le classement final des dossiers relatifs à 527 plaintes, afin de mener à bonne fin l'exécution du mandat du Groupe
- Fourniture d'un appui pour l'enregistrement, par les autorités kosovares, des actes d'état civil des Serbes du Kosovo au moyen de réunions trimestrielles avec les autorités kosovares et EULEX, l'objectif étant de veiller à ce que les dossiers concernant des communautés minoritaires continuent à être traités
- Fourniture de conseils visant à promouvoir l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et de 6 réunions de son sous-groupe consacré à la violence sexiste avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile
- Établissement de rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Mise en œuvre de 20 projets de renforcement de la confiance
- Produits médiatiques et bulletins d'information visant à faire mieux connaître et comprendre certains événements nouveaux et problèmes, notamment concernant la liberté de mouvement, le droit de retour, la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, la consolidation de la paix, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse, déclarations et entretiens avec les médias au sujet d'activités clefs de la Mission; émissions de radio en albanais, en serbe et en anglais, préparées en collaboration avec l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour mettre l'accent sur le message de l'ONU et les activités qu'elle met en œuvre au Kosovo et destinées à être diffusées localement via la station de radio de la MINUK (Ophelia FM) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et mondialement via la radio des Nations Unies; bulletins d'information quotidiens préparés en collaboration avec Radio Free Europe et Deutsche Welle et diffusés sur Ophelia FM en plus de la programmation des Nations Unies; revues de presse publiées 6 jours par semaine; mises à jour des informations diffusées sur le Web et via les média sociaux, couverture photographique et contact avec les médias

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales

1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, y compris parmi les policiers et les magistrats, transférés vers des institutions kosovares depuis des institutions parallèles, conformément aux accords politiques conclus (2013/14 : 280; 2014/15 : 373; 2015/16 : 400)

1.2.2 Augmentation du nombre total de Serbes du Kosovo élus et nommés au sein des autorités kosovares aux niveaux central et local (2013/14 : 130; 2014/15 : 150; 2015/16 : 160)

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'un appui à l'occasion des négociations techniques et politiques entre Belgrade et Pristina animées par l'Union européenne, notamment par le partage de la mémoire institutionnelle et du savoir-faire de la Mission lors des réunions

- Fourniture de conseils relatifs à toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions de haut niveau entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités serbes et kosovares
- Fourniture d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, lors de 13 occasions liées à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'Espace européen aérien commun; b) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums internationaux indépendants du programme de concertation mené par l'Union européenne sur la représentation et la coopération régionale; c) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre des négociations facilitées par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet des personnes disparues, notamment par la participation aux réunions ad hoc du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des échanges hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge
- Traitement et établissement des documents et des instruments juridiques pertinents relatifs aux demandes d'entraide judiciaire présentées par les institutions kosovares, des États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et/ou EULEX, conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États
- Élaboration et conclusion d'environ 3 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant la restitution des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics
- Participation à environ 5 audiences et traitement d'une vingtaine de dossiers concernant des réclamations et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmis par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice
- Traitement d'environ 1 200 demandes émanant de résidents du Kosovo, de pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et de bureaux de liaison, concernant l'authentification et la certification par la MINUK de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires kosovares, entre autres, destinés à être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux, ou notices rouges d'INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle), et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités compétentes du Kosovo

*Facteurs externes* : Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent de prêter leur appui.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1, services organiques**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2014/15	<b>8</b>
Effectif proposé 2015/16	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

<i>Catégorie</i>										<b>Total</b>
<b>II. Police des Nations Unies</b>										
Effectif approuvé 2014/15										<b>8</b>
Effectif proposé 2015/16										<b>8</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<b>III. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	1	–	<b>4</b>	6	2		<b>12</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	2	1	–	<b>4</b>	6	2		<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau des affaires juridiques</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	6	1	<b>12</b>	2	–		<b>14</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	4	6	1	<b>12</b>	2	–		<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	4	–	<b>10</b>	8	4		<b>22</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	5	4	–	<b>10</b>	8	4		<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau de liaison pour l'état de droit</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	4	–	<b>7</b>	4	2		<b>13</b>
Postes proposés 2015/16	–	–	3	4	–	<b>7</b>	4	2		<b>13</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau du Conseiller principal pour les questions de police</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	1	<b>3</b>	3	–		<b>6</b>
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	1	<b>3</b>	3	–		<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau du porte-parole et de l'information</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	–	–	<b>2</b>	10	1		<b>13</b>
Postes proposés 2015/16	–	–	2	–	–	<b>2</b>	10	1		<b>13</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau de liaison militaire</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	<b>1</b>	3	–		<b>4</b>
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	<b>1</b>	3	–		<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau régional de Mitrovica</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	7	7	1	<b>16</b>	26	6	<b>48</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	7	7	1	<b>16</b>	26	6	<b>48</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau des Nations Unies à Belgrade</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	1	2	<b>6</b>	5	–	<b>11</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	2	1	2	<b>6</b>	5	–	<b>11</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	5	27	24	5	<b>61</b>	67	15	<b>143</b>	
Postes proposés 2015/16	–	5	27	24	5	<b>61</b>	67	15	<b>143</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total (I à III)</b>										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>159</b>	
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>159</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 2 : appui

26. La composante appui de la Mission fournira des services efficaces et rationnels sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Les effectifs autorisés, à savoir 8 observateurs militaires, 8 agents de la Police des Nations Unies et 371 membres du personnel civil, bénéficieront de ces services d'appui qui porteront sur tous les domaines, dont l'administration du personnel, les soins de santé, l'informatique et les communications, les opérations logistiques (y compris l'entretien des installations), les transports terrestres et les opérations d'approvisionnement, les visas et les voyages, la gestion du matériel et la sécurité.

27. Au cours de l'exercice 2015/16, la composante appui continuera d'améliorer la gestion du matériel et de renforcer l'infrastructure de la Mission grâce à la centralisation de ses services de messagerie électronique et à l'intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial. La Mission continuera à limiter l'utilisation des véhicules légers aux besoins opérationnels. Par ailleurs, elle propose de restructurer la Division de l'appui à la mission conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, ce qui permettra de fournir des services et d'assurer la gestion de la chaîne logistique de manière plus efficace et rationnelle, comme le présente brièvement le tableau ci-après.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la Mission dans les domaines de la fourniture de services, de la gestion de la chaîne logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à divers facteurs : a) établissement de rapports financiers exacts et fiables; b) vérification physique de 100 % du matériel et conduite d'un test de dépréciation avant la fin de l'année 2015; c) correction de 100 % des erreurs concernant les données relatives aux biens durables; d) mise au point d'une procédure efficace et rationnelle de comptabilisation en pertes et de cession des biens : procédure de comptabilisation en pertes effectuée en plus de 12 mois dans un maximum de 10 % des cas et délai de 42 jours ou moins respecté pour le traitement des dossiers

2.1.2 Progression dans la mise en application d'Umoja

2.1.3 Amélioration de la prestation de services informatiques et télématiques, notamment réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels, renforcement du dispositif de sécurité du réseau et intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial

*Produits***Amélioration des services**

- Fourniture d'un appui pour la seconde phase de l'application d'Umoja, notamment l'intégration des fonctionnalités propres aux ressources humaines
- Centralisation des services de messagerie électronique via le Centre de services mondial
- Intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial

**Personnel militaire et civil et forces de police**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 observateurs militaires et 8 agents de la Police des Nations Unies
- Administration de 371 membres du personnel civil, soit 115 agents recrutés sur le plan international, 229 agents recrutés sur le plan national et 27 Volontaires des Nations Unies, en moyenne

**Installations et infrastructures**

- Entretien de 5 locaux destinés au personnel civil et de 8 sites de répéteur
- Exploitation et entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur 2 sites
- Exploitation et entretien de 10 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 9 sites
- Entreposage et distribution de 113 555 litres de carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes et appareils de chauffage

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 103 véhicules appartenant à l'ONU, soit 71 véhicules légers, 18 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés, 2 engins du génie mobiles et 4 engins de manutention mobiles
- Entreposage de 139 668 litres de carburants et lubrifiants destinés aux véhicules de transports terrestres

### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 1 station terrestre centrale, de 3 microterminaux VSAT, de 7 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, de 7 systèmes de visioconférence, de 36 répéteurs VHF et de 5 répéteurs UHF
- Services d'appui et d'entretien pour 4 stations de radio FM et 1 studio de production

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 132 serveurs, 2 serveurs lames, 12 serveurs haut de gamme, 85 commutateurs, 31 routeurs, 4 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 7 systèmes de sécurité, 90 imprimantes multifonctionnelles et 2 imprimantes traceur, 489 ordinateurs, 3 photocopieurs et 17 expéditeurs numériques répartis sur 4 sites différents
- Services d'appui et d'entretien pour 8 réseaux locaux et 10 réseaux longue portée pour 597 comptes réseaux et 502 comptes de messagerie électronique sur 4 sites (Pristina, Belgrade, Mitrovica et Peja)
- Services d'appui et d'entretien pour 2 réseaux sans fil (1 public et 1 officiel) utilisant 34 points d'accès

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 1 cellule médicale
- Exploitation et entretien de locaux utilisés pour dispenser des services confidentiels de conseil sur le VIH et effectuer des dépistages, et organisation de programmes de sensibilisation en matière de santé, notamment au moyen d'une transmission horizontale des connaissances

### **Services de sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité des locaux de l'ONU sur 5 sites différents et de 8 sites de répéteur, et contrôle de la sécurité des logements de tous les membres du personnel des Nations Unies
- Services d'appui et de gestion concernant le programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail, par l'organisation de programmes d'initiation et d'orientation et de formations en matière de sécurité, dont une formation à la lutte contre les incendies à l'intention de 10 agents responsables de la sécurité, et la distribution régulière de mises en garde et d'informations sur la sécurité à tous les membres du personnel de la Mission

---

*Facteurs externes* : Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

---



Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile					
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission (y compris les bureaux d'appui régionaux à Belgrade et à Mitrovica)</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	–	–	5	14	3	22
Postes proposés 2015/16	–	1	1	2	3	7	23	5	35
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	2	3	2	9	2	13
<b>Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (auparavant Services administratifs)</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	4	2	5	11	28	1	40
Postes proposés 2015/16	–	–	6	2	6	14	34	2	50
<b>Variation nette</b>	–	–	2	–	1	3	6	1	10
<b>Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services (auparavant Services d'appui technique)</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	7	10	60	4	74
Postes proposés 2015/16	–	–	2	0	2	4	46	1	51
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(14)	(3)	(23)
<b>Total partiel, Division de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	1	10	3	12	26	102	8	136
Postes proposés 2015/16	–	1	9	4	11	25	103	8	136
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	1	(1)	(1)	1	–	0
<b>Section de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	2	9	11	49	–	60
Postes proposés 2015/16	–	–	–	2	9	11	49	–	60
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	1	11	5	21	38	151	8	197
Postes proposés 2015/16	–	1	9	6	20	36	152	8	196
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	1	(1)	(2)	1	–	(1)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-4 et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

#### **Division de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

28. La Division de l'appui à la mission fournit un appui logistique, administratif et technique aux observateurs militaires, aux agents de la Police des Nations Unies et au personnel civil de la Mission pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Dans sa structure actuelle, la Division est dirigée par un Chef de l'appui à la mission (D-1) et épaulée par deux services, les Services administratifs et les Services d'appui technique, chacun placé sous la direction d'un chef de classe P-5. Par ailleurs, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le Bureau des services médicaux et le personnel d'appui dans les bureaux régionaux de Belgrade et de Mitrovica rendent compte directement au Chef de l'appui à la mission.

29. Afin d'accroître l'efficacité et l'efficience dans la prestation de services et de se conformer à la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de restructurer la Division de l'appui à la mission autour de deux entités, à savoir le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission et le Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services, qui remplaceront respectivement les Services administratifs et les Services d'appui technique. Le poste de chef des services administratifs (P-5) sera réaffecté en tant que poste de chef adjoint de l'appui à la mission, et son titulaire dirigera l'entité restructurée et se chargera de la coordination des opérations et du contrôle qualité des activités transactionnelles; le poste de chef des services d'appui technique (P-5) sera réaffecté en tant que poste de responsable de la chaîne logistique et des services, et son titulaire dirigera l'entité restructurée et se chargera de la logistique et de la fourniture de services pour la Mission.

30. Dans la structure proposée, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, le Bureau du Conseiller du personnel et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies ne relèveront plus du Bureau du Chef de l'appui à la mission mais du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission. De plus, le Bureau des services médicaux ne sera plus rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission mais au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services tandis que la Section des communications et de l'informatique relèvera du Bureau du Chef de l'appui à la mission et non plus des anciens Services d'appui technique.

### **Bureau du Chef de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (transfert de 2 postes P-4 au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, transfert de 1 poste P-4 au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services, transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-2 et de 4 postes d'agent du Service mobile depuis les anciens Services d'appui technique, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national et déclassement à P-3 de 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 9 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services, transfert de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services, transfert de 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis les anciens Services d'appui technique et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 2 postes (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services et transfert de 4 postes de Volontaire des Nations Unies depuis les anciens Services d'appui technique)*

31. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission supervise la Section des communications et de l'informatique et le personnel d'appui dans les bureaux régionaux de Belgrade et de Mitrovica et continuera à assumer le contrôle stratégique et la fourniture de l'ensemble des services d'appui à la mission.

32. Conformément à la restructuration de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe de la gestion des marchés (3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), du Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi (1 P-4, 1 AN et 1 GN) et du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (1 GN et 1 VNU), qui ne relèveront plus du Bureau du Chef de l'appui à la mission mais du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission.

33. Par ailleurs, il est proposé de transférer le poste de conseiller du personnel (P-4) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Conseiller du personnel, qu'il dirigera en rendant compte directement au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission.

34. Il est également proposé que le Bureau des services médicaux (1 P-4, 1 AN, 1 GN et 1 VNU) soit rattaché au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services et non plus au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

35. De plus, il est proposé que la Section des communications et de l'informatique (1 P-4, 1 P-2, 4 SM, 16 GN et 4 VNU) relève du Bureau du Chef de

l'appui à la mission et non plus des anciens Services d'appui technique, conformément à la restructuration de la composante appui de la Mission.

36. Dans la Section des communications et de l'informatique, il est proposé de déclasser à P-3 le poste P-4 de responsable de l'informatique et des télécommunications, de transférer un poste d'assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des services d'entreposage et de distribution et de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis l'ancienne Section de la logistique, dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour rationaliser les fonctions de cette section. Il est également proposé de transformer un poste d'assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) en poste de spécialiste de l'informatique et des télécommunications (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) afin d'amplifier et de renforcer la capacité nationale de la Mission.

**Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission  
(anciens Services administratifs)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes  
(transfert de 2 postes P-4 du Bureau du Chef de l'appui à la mission,  
réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile des anciens Services d'appui  
technique et réaffectation de 1 poste P-5 des anciens Services administratifs)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes  
(transfert de 1 poste d'administrateur et de 5 postes d'agent  
des services généraux du Bureau du Chef de l'appui à la mission)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste  
du Bureau du Chef de l'appui à la mission)*

37. Le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission supervise la Section des ressources humaines, la Section des finances et du budget, le Bureau du Conseiller du personnel, le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et la Section des achats.

38. Dans le cadre du réaménagement de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de réaffecter le poste de chef (P-5) des anciens Services administratifs au poste de chef adjoint de l'appui à la mission, à la tête de la composante appui restructurée. Le titulaire de ce poste sera responsable des fonctions liées à la coordination opérationnelle et au contrôle qualité des activités transactionnelles et s'attachera particulièrement à améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité de la prestation des services d'appui administratif, en plus du soutien psychosocial, de la gestion des marchés et du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi.

39. Il est également proposé que le Groupe de la gestion des marchés (3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi (1 P-4, 1 AN et 1 GN), le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (1 GN et 1 VNU) soient réaménagés, passant du Bureau du Chef de l'appui à la mission à celui du Chef adjoint.

40. Dans le cadre de ce réaménagement, il est proposé que 1 poste de fonctionnaire chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent du Service mobile)

soit réaffecté de l'ancienne Section de la logistique à la tête du Groupe de la gestion des marchés.

41. Il est également proposé que le poste de conseiller du personnel (P-4) soit transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission à la tête du Bureau du Conseiller du personnel, qui dépend directement du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission.

#### **Chaîne logistique et services (anciens Services d'appui technique)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes (transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-2 et de 4 postes d'agent du Service mobile au Bureau du Chef de l'appui à la mission, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, transfert de 1 poste P-4 du Bureau du Chef de l'appui à la mission, et réaffectation de 1 poste P-5 des anciens Services d'appui technique)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 14 postes (transfert de 16 postes d'agent des services généraux au Bureau du Chef de l'appui à la mission, et transfert de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux du Bureau du Chef de l'appui à la mission)*

*Volontaire des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (transfert de 4 postes au Bureau du Chef de l'appui à la mission et transfert de 1 poste du Bureau du Chef de l'appui à la mission)*

42. Le Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services supervise le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services, le Groupe des services d'entreposage et de distribution, le Groupe de la gestion des biens, le Groupe du contrôle des mouvements, la Section des transports, la Cellule médicale et le Groupe de la gestion des installations.

43. Dans le cadre du réaménagement de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de réaffecter le poste de chef (P-5) des anciens Services d'appui technique au poste de responsable de la chaîne logistique et des services, à la tête de la composante appui restructurée. Le titulaire de ce poste sera chargé des aspects de la Mission relatifs à la chaîne logistique et aux services.

44. Il est également proposé que le Bureau des services médicaux (1 P-4, 1 AN, 1 GN et 1 VNU) soit réaménagé, passe du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services et soit rebaptisé Cellule médicale.

45. Il est également proposé qu'un poste de fonctionnaire chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent du Service mobile) soit réaffecté de l'ancienne Section de la logistique à la tête du Groupe de la gestion des marchés.

46. Dans le cadre de la restructuration de la composante appui, il est également proposé que la Section des communications et de l'informatique (1 P-4, 1 P-2, 4 SM, 16 GN et 4 VNU) soit réaménagée, passant des anciens Services d'appui technique au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

47. Dans le cadre du réaménagement de la composante chaîne logistique et services (anciens Services d'appui technique), il est proposé que les fonctions de

l'ancienne Section de la logistique (3 SM, 3 AN et 41 GN) soient transférées aux entités suivantes : le Groupe de la gestion des marchés (1 poste d'agent du Service mobile), le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services (3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le Groupe des services d'entreposage et de distribution (10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le Groupe de la gestion des biens (1 SM, 1 AN et 7 GN), le Groupe du contrôle des mouvements (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le Bureau du responsable de la chaîne logistique et des services (1 poste d'agent du Service mobile), la Section des communications et de l'informatique (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), la Section des transports (1 AN et 13 GN) et le Groupe de la gestion des installations (1 AN et 6 GN).

### **Équipe Déontologie et discipline**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste  
(suppression de 1 poste P-4)*

48. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) au sein de l'Équipe Déontologie et discipline, la baisse des effectifs de la Mission entraînant une diminution du nombre des activités de prévention nécessaires et du nombre faits de faute professionnelle à instruire. L'appui à l'exercice des fonctions liées à la déontologie et à la discipline de la Mission peut par ailleurs être assuré par un coordonnateur désigné au sein de la Mission. Si les besoins s'avèrent plus importants que prévu, qu'il s'agisse de demandes d'aide pour un problème grave ou de la mise en œuvre de mesures préventives, ils pourront être satisfaits par les ressources disponibles au sein du Secrétariat ou d'une autre mission.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	310,2	400,1	369,0	(31,1)	(7,8)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	291,5	400,1	366,6	(33,5)	(8,4)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>601,7</b>	<b>800,2</b>	<b>735,6</b>	<b>(64,6)</b>	<b>(8,1)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	22 408,1	22 153,0	21 506,1	(646,9)	(2,9)
Personnel recruté sur le plan national	8 632,8	10 935,3	10 346,2	(589,1)	(5,4)
Volontaires des Nations Unies	1 108,3	1 100,9	1 101,9	1,0	0,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>32 149,2</b>	<b>34 189,2</b>	<b>32 954,2</b>	<b>(1 235,0)</b>	<b>(3,6)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	145,4	229,2	208,5	(20,7)	(9,0)
Voyages	397,7	451,0	343,0	(108,0)	(23,9)
Installations et infrastructures	2 718,8	2 791,3	2 632,9	(158,4)	(5,7)
Transports terrestres	480,0	441,6	316,7	(124,9)	(28,3)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	918,7	1 564,2	1 324,9	(239,3)	(15,3)
Informatique	1 734,6	1 472,1	1 770,9	298,8	20,3
Santé	10,1	79,5	50,3	(29,2)	(36,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	580,2	534,3	691,4	157,1	29,4
Projets à effet rapide	423,5	419,0	414,0	(5,0)	(1,2)
<b>Total partiel</b>	<b>7 408,9</b>	<b>7 982,2</b>	<b>7 752,6</b>	<b>(229,6)</b>	<b>(2,9)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>40 159,8</b>	<b>42 971,6</b>	<b>41 442,4</b>	<b>(1 529,2)</b>	<b>(3,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 566,6	3 867,9	3 938,5	70,6	1,8
<b>Montant net</b>	<b>36 593,1</b>	<b>39 103,7</b>	<b>37 503,9</b>	<b>(1 599,8)</b>	<b>(4,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>40 159,8</b>	<b>42 971,6</b>	<b>41 442,4</b>	<b>(1 529,2)</b>	<b>(3,6)</b>

## B. Contributions non budgétisées

49. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	120,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>120,5</b>

<sup>a</sup> Dont terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

## C. Gains d'efficience

50. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des mesures d'efficience suivantes :

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Rationalisation des fonctions d'appui	133,5	Réorganisation des sections de la composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, conduisant à la transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national et au reclassement d'un poste P-4 en poste P-3
Installations et infrastructures	193,5	Économies réalisées par les services d'achat, d'installations, d'élimination des déchets, d'entretien et de carburants et lubrifiants, grâce au déménagement du quartier général de la mission au cours de l'exercice 2014/15 dans des locaux de meilleure qualité, mieux isolés et demandant moins d'entretien. Ces économies sont partiellement compensées par l'augmentation des dépenses de loyer.
<b>Total</b>	<b>327,0</b>	

## D. Taux de vacance de postes

51. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :



(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	12,5	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	13,6	10,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	10,5	1,0	1,0
Agents des services généraux	1,5	1,0	3,0
Volontaires des Nations Unies	10,7	5,0	5,0

52. Les taux de vacance tiennent compte des taux effectifs de l'exercice 2013/14, de l'expérience recueillie lors de l'exercice 2014/15 et des changements qu'il est proposé d'apporter à la composante civile. De manière générale, les taux de vacance devraient rester comparables aux taux budgétisés pour l'exercice 2014/15 mais, en raison des facteurs susmentionnés, ce taux a été ramené de 10 % en 2014/15 à 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, et de 3 % à 1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

## E. Formation

53. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	30,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	95,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	75,0
<b>Total</b>	<b>200,4</b>

54. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	683	117	95	1 049	121	86	1	–	–
Formation externe <sup>a</sup>	49	32	20	6	11	4	–	–	–
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>149</b>	<b>115</b>	<b>1 055</b>	<b>132</b>	<b>90</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

55. Le plan de formation pour 2015/16 vise à perfectionner les compétences spécialisées et techniques et à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. Il met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et de fond du personnel par des cours de formation dans les domaines du budget et des finances, des communications, de l'informatique, de la direction et de la gestion, des droits de l'homme, de l'égalité homme-femme, de l'état de droit, des affaires politiques et civiles et de la sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

## F. Projets à effet rapide

56. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (montant et nombre effectifs)	423,5	20
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant et nombre approuvés)	419,0	24
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre proposés)	414,0	20

57. Le plan de formation pour 2015/16 vise à perfectionner les compétences spécialisées et techniques et à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. Il met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et de fond du personnel par des cours de formation dans les domaines du budget et des finances, des communications, de l'informatique, de la direction et de la gestion, des droits de l'homme, de l'égalité hommes-femmes, de l'état de droit, des affaires politiques et civiles et de la sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

58. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(31,1)	(7,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

59. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis plus favorable, à 0,80 au lieu du taux de 0,74 budgétisé pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(33,5)	(8,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

60. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis plus favorable, à 0,80 au lieu du taux de 0,74 budgétisé pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(646,9)	(2,9 %)

• **Paramètres budgétaires : révision des dépenses communes de personnel**

61. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction des dépenses communes de personnel et du barème des traitements, partiellement compensée par la baisse du taux de vacance qui passe de 10 % en 2014/15 à 5 % en 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(589,1)	(5,4 %)

• **Paramètres budgétaires : changement de classe**

62. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse de la classe moyenne des agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui vise à mieux refléter la composition du personnel, et par un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis plus favorable, à 0,80 au lieu du taux de 0,74 budgétisé pour l'exercice 2014/15. Ces facteurs sont partiellement compensés par la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(20,7)	(9,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

63. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le fait que certaines dépenses auparavant budgétisées sous cette rubrique le sont à présent au titre des voyages, afin de mieux refléter leur nature.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(108,0)	(23,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

64. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse du nombre prévu de voyages liés à la formation et non liés à la formation.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(158,4)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

65. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des montants prévus au titre des services d'achats, d'installations et d'élimination des déchets, des services d'entretien et des carburants et lubrifiants, en raison du déménagement du quartier général de la mission au cours de l'exercice 2014/15 dans des locaux de meilleure qualité, mieux isolés et demandant moins d'entretien. Cette baisse est en partie compensée par la hausse des dépenses de loyer.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(124,9)	(28,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

66. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le fait qu'aucun achat de véhicule n'est prévu en 2015/16, et par la baisse des prix des carburants et lubrifiants principalement liée à un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis plus favorable.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(239,3)	(15,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

67. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des répéteurs de satellite, un répéteur ayant été démantelé au cours de l'exercice 2013/14, et également par la réduction des dépenses prévues au titre des services d'appui relatifs à Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	298,8	20,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

68. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le remplacement de deux liaisons hertziennes qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile, et est partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des services d'appui relatifs à Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(29,2)	(36,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

69. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des montants prévus au titre des fournitures médicales en raison de la transformation de l'infirmierie en cellule médicale au cours de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	157,1	29,4 %

• **Gestion : modification de la méthode d'établissement des rapports**

70. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le fait que, conformément au nouveau plan comptable, certaines dépenses liées au fret auparavant budgétisées sous diverses rubriques budgétaires le sont à présent au titre des fournitures, services et matériel divers uniquement.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

71. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo portent sur l'ouverture d'un crédit de 41 442 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, et la mise en recouvrement de ce montant.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/68/782/Add.5)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises*

Le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait redoubler d'efforts pour pourvoir ses postes vacants, et rappelle que l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soit pourvus rapidement (voir résolution 66/264, par. 21) (par. 18).

La Mission confirme qu'elle continue de faire tout le nécessaire pour pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

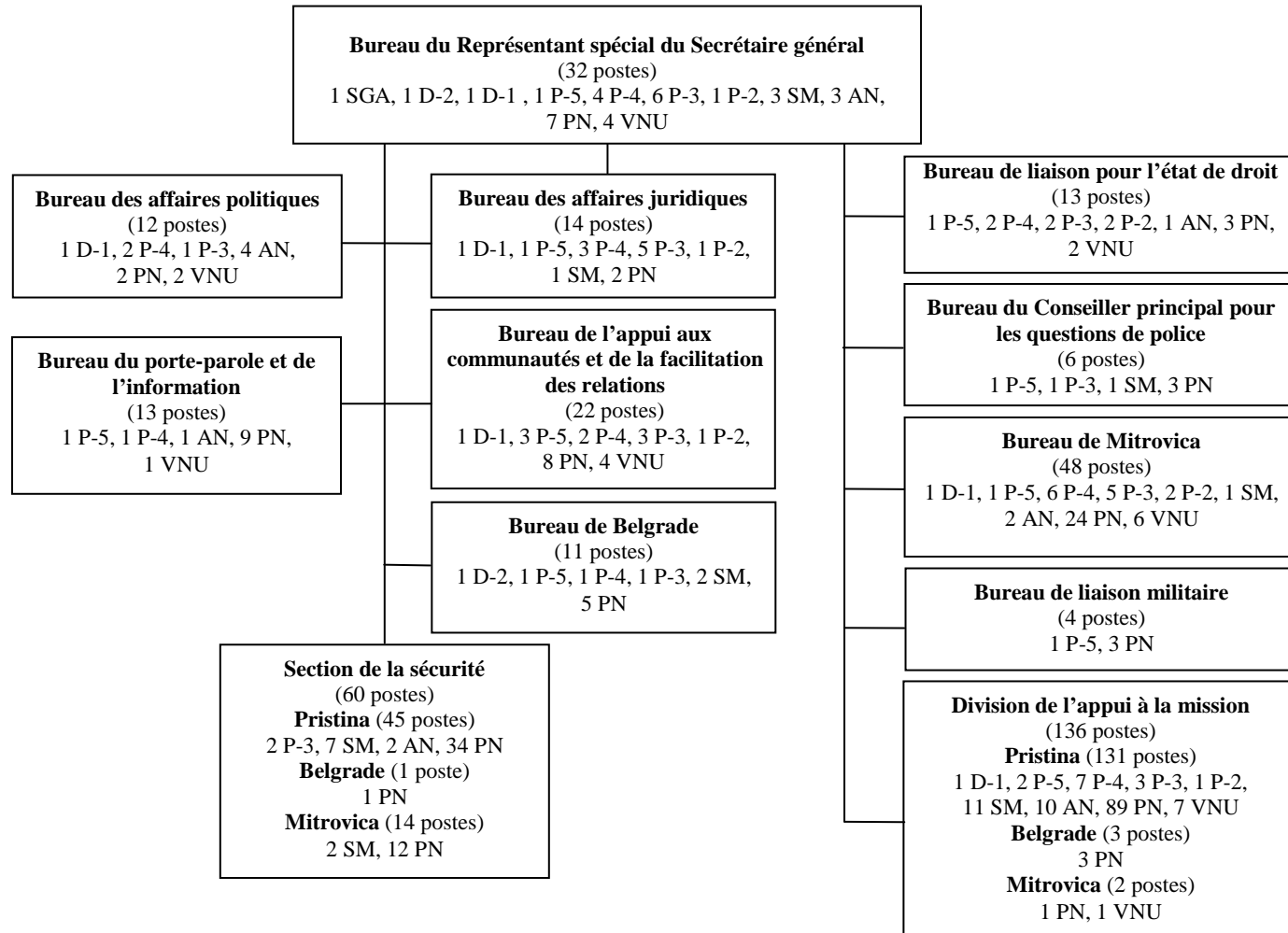
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).



## Annexe II

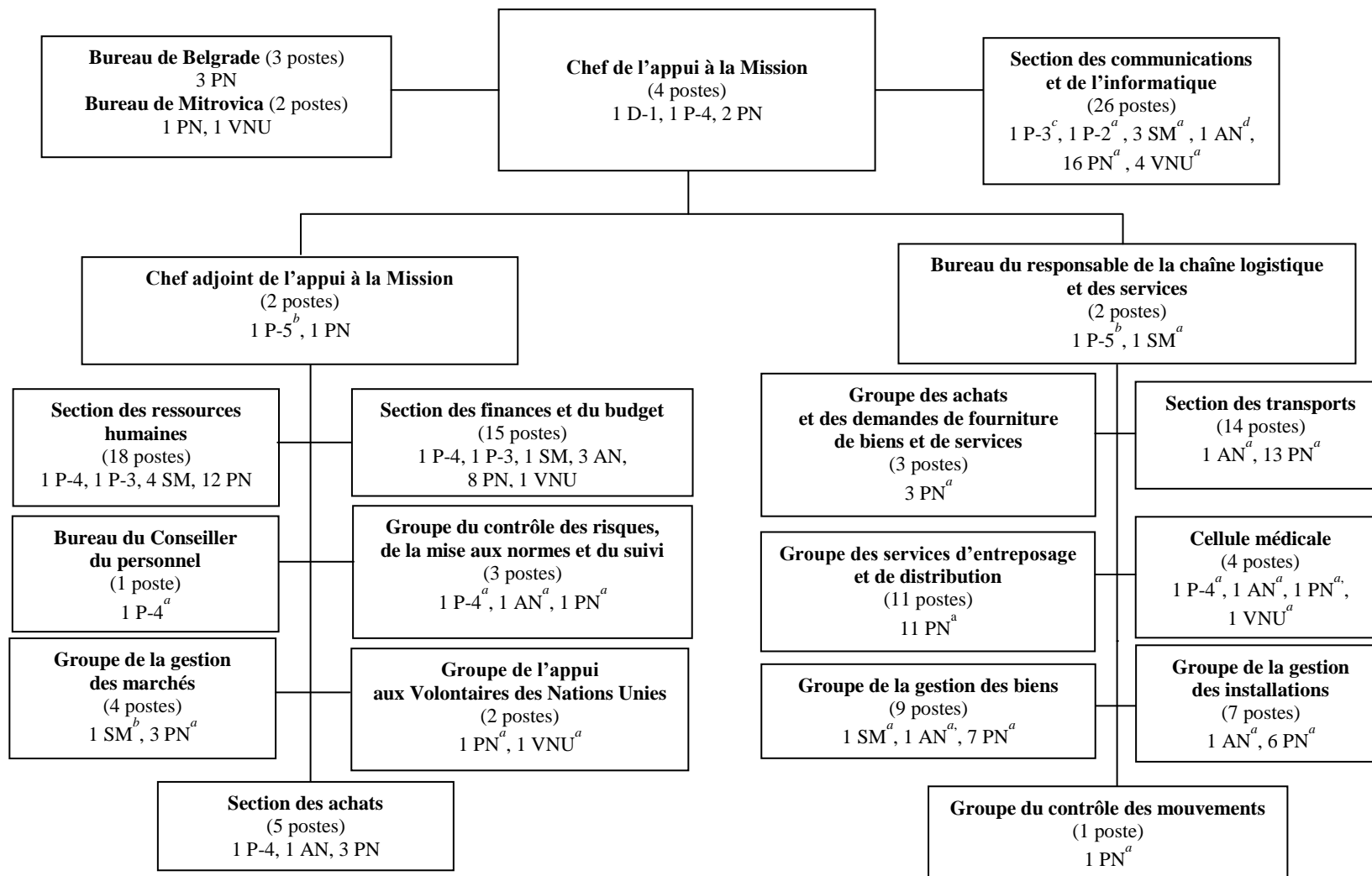
## Organigrammes

## A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## B. Division de l'appui à la mission



*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Transfert.

<sup>b</sup> Réaffectation.

<sup>c</sup> Reclassement.

<sup>d</sup> Transformation.

Carte



Map No. 4133 Rev. 60 UNITED NATIONS  
January 2015

Department of Field Support  
Cartographic Section